

La déclaration mentionne également que cette question intéresse tous les membres du GATT puisqu'elle concerne les politiques de tarification des ressources naturelles, politiques qui touchent des questions de souveraineté nationale et d'avantage comparé. Étant donné cette dimension, le Canada poursuivra aussi cette question dans le cadre plus large du système du GATT, et il entreprendra au besoin des consultations avec d'autres membres du GATT.

Ci-joint le texte intégral de la déclaration.